



CHALLENGE SNS 2020

SNS 01 : 15 mars 2020

SNS 02 : 7 juin 2020

SNS 03 : 18 octobre 2020

Avis de Course - Habitables

Grade 5C

Autorité organisatrice : **Société Nautique de Sète**

La mention "[DP]" dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

Les épreuves s'adressent aux croiseurs possédant leur carte HN OSIRIS.

Le Challenge de la SNS est constitué de plusieurs journées de régates.

Les bateaux n'ayant pas de certificat HN en règle seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans FREG.

A l'issue de la dernière régata, il sera proclamé le palmarès qui permettra de délivrer le titre de champion de Club croiseurs.

1. RÈGLES APPLICABLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2017-2020,
- 1.2 Le règlement du Handicap National.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits doivent obligatoirement être armés en catégorie côtière (- de 6 milles nautiques minimum) et posséder une VHF en état de fonctionnement.
- 1.6 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique. Adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf

2. PUBLICITÉ

Les épreuves sont classées en catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement World Sailing tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

3. ADMISSIBILITÉ - LICENCES

Les épreuves sont ouvertes à tous les bateaux habitables des séries A, B, C, D (Anciennement D, E, F, G), R1, R2, R3 (Anciennement R3 et R4), L et X selon les nouveaux groupes OSIRIS mis en place par la FFVoile en 2018.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat

- médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

4. PROGRAMME Suite aux règles COVID-19 le Briefing, ainsi que les résultats se feront par VHF canal 77

09h00 / 10h30	Inscriptions des bateaux à la SNS
11 h 00	Briefing
11 h 30	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre
A partir de 17 h 00 :	Résultats

5. PARCOURS

Parcours construits ou côtiers.

6. CLASSEMENT

Pour les croiseurs HN OSIRIS, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas.

Chaque régates donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régates. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4).

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régates plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 3 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 6 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 9 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 2 régates.

7. INSCRIPTIONS

Préinscription dans la semaine précédant la régates à la SNS par mail (voilesportive@snet.com) et formulaire à pré-remplir. La régularisation des inscriptions s'effectue à la SNS le dimanche de la régates à partir de 9h00 où les instructions de course seront remises.

Les droits d'engagement sont fixés à **15 €** par bateau.

8. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon de la société nautique de Sète [DP].

9. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation préalable du Comité de Course. [DP]

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire et la fin de la régates. [DP]

10. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données numériques qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal **77**.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les Concurrents participent à la régaté entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régaté, aussi bien avant, pendant, qu'après la régaté.

12. DROIT A L'IMAGE

Les Concurrents autorisent la Société Nautique de Sète et les partenaires de la régaté à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (Presse, TV, Facebook, Réseaux sociaux, etc.). Le nom, la bibliographie des Équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

13. ZONE DE RASSEMBLEMENT

Devant l'entrée Ouest du port de Sète. Les bateaux venant d'autres ports prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (**Canal VHF 9**).

14. INFORMATION

Pour toutes informations complémentaires, contacter la SNS au : Téléphone : 04 67 74 86 16

E-mail : voilesportive@snsete.com

Site : <http://snsete.fr/>